

Diagnostic agricole de la commune de Plescop

2022

1. LES CHIFFRES CLES DE L'AGRICULTURE DE PLESCOP

24 entreprises ont une activité agricole sur la commune de Plescop :

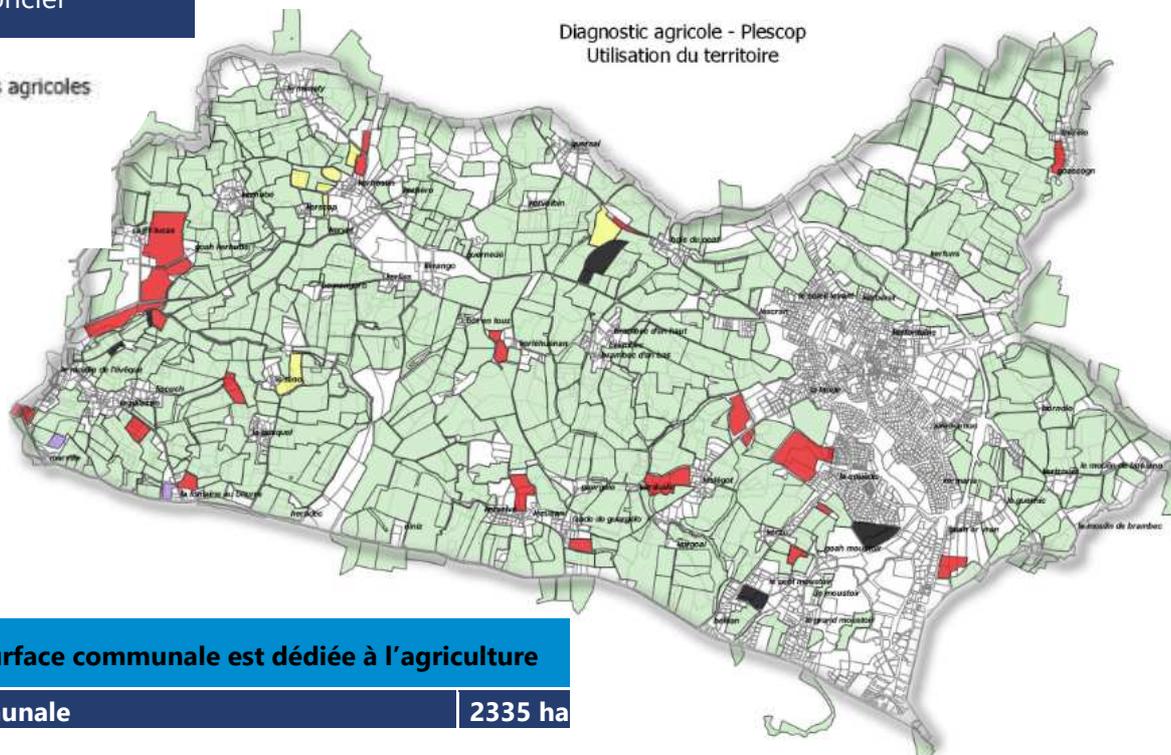
- 17 exploitations agricoles professionnelles ont leur siège sur la commune
- 6 activités agricoles à titre secondaire sont implantées sur Plescop
- 1 exploitation a son siège à Vannes et son site de production à Plescop,

Sur ces 24 exploitations, nous dénombrons 26 agriculteurs. 3 salariés sont employés sur ces fermes.

1 528 hectares sont cultivés par des exploitations agricoles sur la commune de Plescop, dont 966 ha par les 24 exploitations citées ci dessus. La surface de parcelles entretenues (par fauche ou broyage) représente 53 ha. La surface utilisée par des particuliers est faible (13 ha) ainsi que les surfaces en friche (11 ha).

Usages du foncier

- Parcelles agricoles
- Chevaux
- Entretien
- Friches
- Loisirs



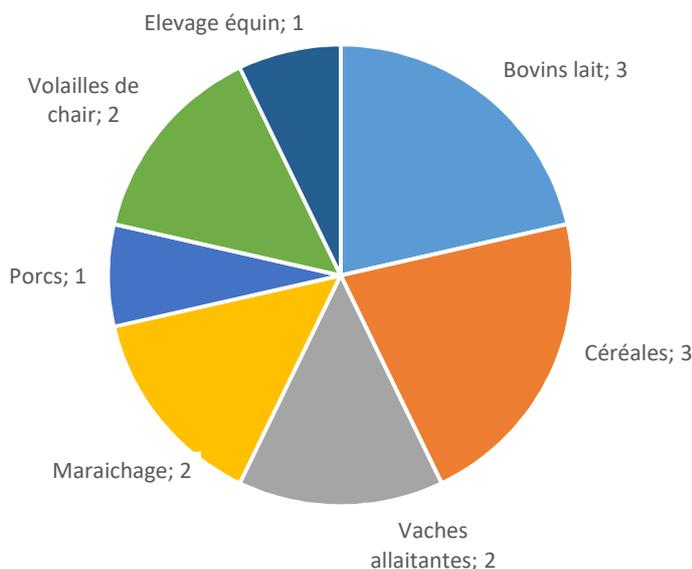
65% de la surface communale est dédiée à l'agriculture

Surface communale	2335 ha
--------------------------	----------------

Parcelles agricoles	1528 ha
Parcelles entretenues	54 ha
Parcelles utilisées par des particuliers pour des chevaux	11 ha
Parcelles utilisées par des particuliers loisirs (moutons)	2 ha
Friches	18 ha

2. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE FACE A L'ENJEU DU RENOUELEMENT DES GENERATIONS

17 exploitations agricoles professionnelles, avec un site à Plescop



Parmi les 17 exploitations agricoles professionnelles de Plescop, on note une grande diversité de productions agricoles.

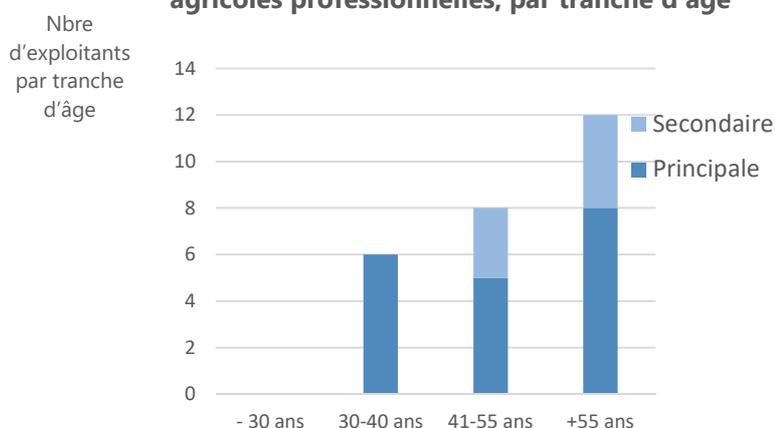
En complément, les activités des exploitants à titre secondaire sont du foin (1), des céréales (2), des brebis (2), des chevaux et poneys (1). Elles utilisent 80 ha.

Il n'y a pas d'exploitation en label agriculture biologique sur la commune.

Une grande proportion d'exploitations élève des animaux. **13 périmètres sanitaires de 100 m** sont situés autour des exploitations laitières, bovins viande, porcs, équestre et volailles.

UNE POPULATION AGRICOLE A RENOUELER

Répartition des agriculteurs des exploitations agricoles professionnelles, par tranche d'âge



L'âge moyen des 26 agriculteurs des 24 fermes de Plescop est de **54 ans**.

4 installations ont eu lieu dans les 5 dernières années : deux après un tiers et deux à la suite des parents.

10 agriculteurs de plus de 55 ans sont seuls sur leur exploitation (6 cas) ou avec un autre associé également de plus de 55 ans (4 cas). Ces fermes exploitent **158 ha sur Plescop**.

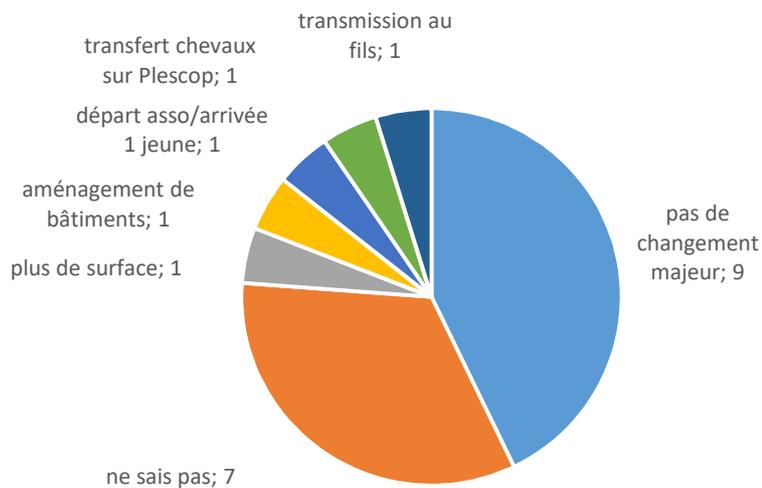
Dans les 8 exploitations agricoles où tous les agriculteurs ont plus de 55 ans, comment les agriculteurs prévoient leur succession au départ en retraite ?

Reprise déjà prévue par un tiers	Reprise prévue par enfant	Reprise par enfant, selon son projet	Pas de repreneur	Pas de repreneur, urbanisation ?	Non rencontré
1	1	1	2	2	1

LA MAJORITE DES EXPLOITATIONS S'INTERROGE SUR L'AVENIR DE SON ACTIVITE AGRICOLE

Les agriculteurs expriment des incertitudes et préoccupations pour leur activité agricole mais ont envie de s'impliquer ou d'être impliqués dans les projets locaux et communaux (production d'énergie, fourniture de la cantine scolaire, chemins).

Comment voyez vous votre exploitations dans 10 ans ?



Parmi les 7 agriculteurs qui ont répondu « ne sait pas », les incertitudes exprimées sont :

- la transmission sans reprenneur identifié aujourd'hui
- la continuité de l'activité au vu de la précarité du foncier
- le projet du successeur (enfant) n'est pas défini
- le développement de l'urbanisation à côté de l'élevage questionne sur la pérennité de l'activité.

De même parmi les 9 exploitations qui ne voient pas de changement majeur dans les 10 ans, des interrogations sont soulevées notamment en production laitière, par rapport aux évolutions des prix et une inquiétude sur la poursuite de l'activité est exprimée. Conforter son foncier est également une préoccupation citée pour gagner en autonomie alimentaire voire nécessaire pour pérenniser l'activité agricole.

3. URBANISATION ET CONFLITS D'USAGES

Avec une augmentation de la population et du nombre de résidences principales (3 018 appartements et maisons en 2019 contre 2 451 en 2013), l'usage du territoire rural se modifie sur la commune :

- Les habitants se promènent en campagne et des piétons empruntent des chemins d'exploitation, traversent des parcelles ou entrent sur des sites agricoles,
- Des agriculteurs ont exprimé avoir été confrontés à des tensions avec des promeneurs ou voisins.
- Le réseau de chemins est dense mais pas clairement formalisé
- Le passage en tracteur et matériel dans certaines parties du bourg est compliqué (secteur le soleil levant notamment)

La problématique des chemins et des promeneurs a été évoquée par la quasi-totalité des agriculteurs de la commune. Les incivilités des usagers sur les chemins ou l'appropriation de chemins par des particuliers est source d'agacement pour les agriculteurs. Des usages ont évolué et des parcelles se retrouvent enclavées.

4. LES EXEMPLES DE TRADUCTION DANS LE PLU

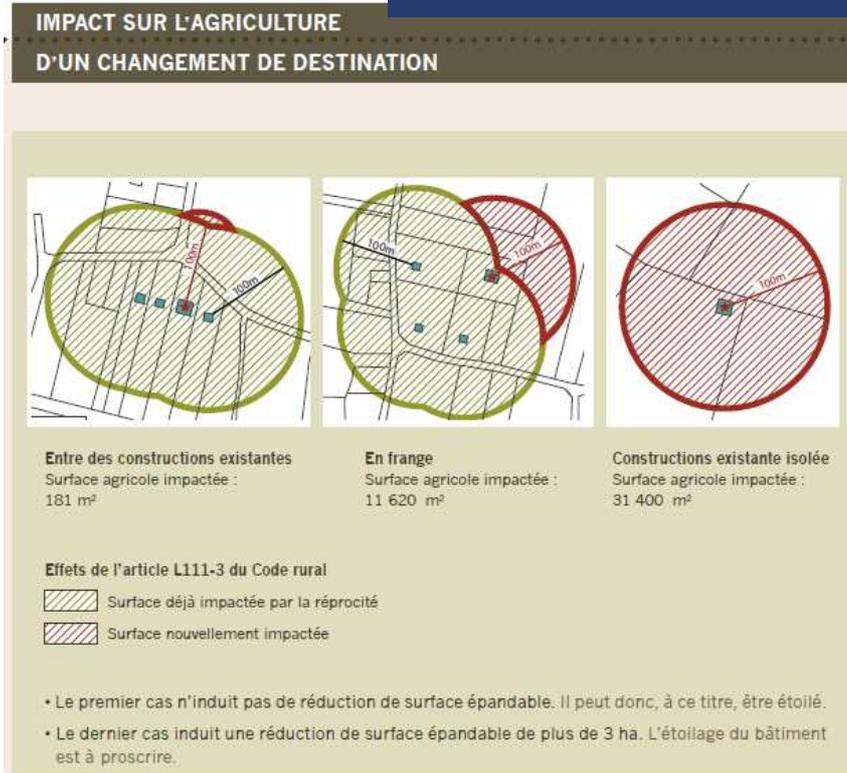
Extrait de la Charte Agriculture et urbanisme Morbihan - 2021

SITES DE PRODUCTION : *les maintenir et faciliter leur développement.*

Leur maintien et leur développement seront assurés en les inscrivant dans un zonage approprié : privilégier des retraits de 100m et permettre l'implantation de nouveaux sites.

FONCIER : *réduire la consommation de foncier agricole*

- Valoriser les capacités urbaines disponibles : gestion économe du foncier, densification de l'habitat.
- Concevoir une urbanisation qui évite la fragmentation et l'enclavement des espaces agricoles
- Eviter les changements de destination isolés.



5. AU-DELA DU PLU :

Il est proposé **d'associer les agriculteurs aux réflexions et aux projets** dès lors qu'il y a des enjeux agricoles et environnementaux, en créant ou en renforçant les liens avec les agriculteurs :

- Soutenir les activités agricoles en place, dans leurs projets et évolutions, pour **permettre leur pérennité**,
- Aborder ensemble les **relations avec les nouveaux habitants et usagers de la campagne**, proposer des outils de communication pour faire connaître les activités agricoles de la commune pour un meilleur respect de cette activité économique,
- **Consulter les exploitants** sur les projets communaux qui auront un impact sur leur activité (chemins, urbanisation, bois énergie...),
- **Revoir le réseau de chemins** et formaliser les chemins utilisables par les promeneurs